

Agap' *Coupon*

● Juin 2019

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Instrument financier risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

- ▶ **Période de commercialisation** : du 21 mars 2019 au 14 juin 2019. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- ▶ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ▶ **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance**, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A.⁽¹⁾. L'investisseur est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ▶ **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation⁽²⁾.
- ▶ **Code ISIN** : FR0013404894

Communication à caractère publicitaire. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Nous attirons votre attention sur le fait que le produit est destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. La présente brochure n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ Notation de crédit : Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 12/03/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Agap' **Coupon**

● Juin 2019

EN QUELQUES MOTS

Agap' Coupon Juin 2019 est un produit financier présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ Une exposition à la performance du marché actions français, via l'**indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return** (« l'Indice »), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ▶ Le **versement d'un coupon de 1,50 %⁽¹⁾ au titre du trimestre**, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ▶ Un **remboursement anticipé activable automatiquement dès la 1^{re} année**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date d'Observation Trimestrielle.
- ▶ Un **remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ▶ Une **perte en capital partielle ou totale à l'échéance** si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

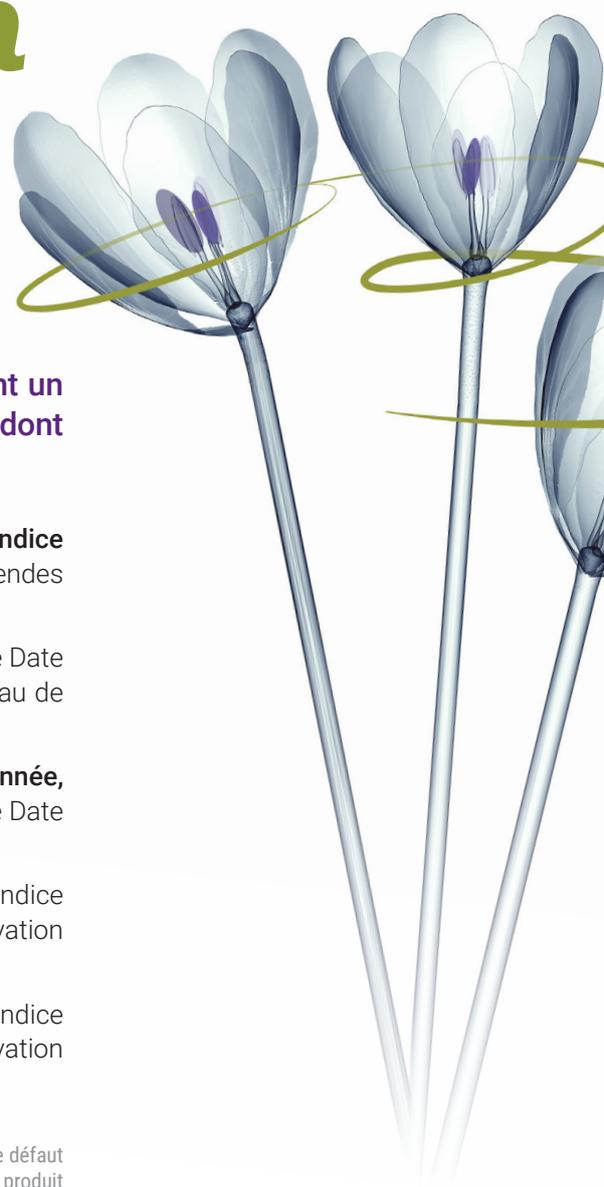
DANS CETTE BROCHURE...

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Agap' Coupon Juin 2019**, soit 1 000 euros.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. De plus, le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 14 juin 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 28 juin 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 14 juin 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Agap' Coupon Juin 2019** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**





AVANTAGES

- ▶ Du 1^{er} au 40^e trimestre, un **coupon de 1,50 %⁽¹⁾ au titre du trimestre**, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ▶ Du 4^e au 39^e trimestre, un **remboursement automatique anticipé de l'intégralité du Capital Initial⁽¹⁾**, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ▶ À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Agap' Coupon Juin 2019** n'a pas été rappelé par anticipation et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾**.



INCONVÉNIENTS

- ▶ **Agap' Coupon Juin 2019** n'offre pas une garantie de capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Agap' Coupon Juin 2019** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % de son Niveau Initial.
- ▶ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit 1 à 10 ans).
- ▶ Le gain maximum de l'investisseur est limité à un coupon de 1,50 %⁽¹⁾ au titre du trimestre. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- ▶ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ▶ L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est équi pondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.



Agap' Coupon Juin 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.



UN OBJECTIF DE COUPON DE 1,50 %⁽¹⁾ PAR TRIMESTRE

Du 1^{er} au 40^e trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

UN COUPON DE 1,50 % AU TITRE DU TRIMESTRE

Si l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre du trimestre écoulé.



REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL DÈS LE 4^e TRIMESTRE

Du 4^e trimestre au 39^e trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

LE CAPITAL INITIAL

Soit un TRA brut⁽²⁾ maximum de 6,10 %⁽⁴⁾ | Soit un TRA net⁽³⁾ maximum de 5,04 %⁽⁴⁾

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Agap' Coupon Juin 2019** s'arrête ; sinon, le produit continue.



REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 14 juin 2029, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 28 juin 2029 :

LE CAPITAL INITIAL

Soit un TRA brut⁽²⁾ maximum de 5,98 %⁽⁵⁾
Soit un TRA net⁽³⁾ maximum de 4,92 %⁽⁵⁾

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽¹⁾ le 28 juin 2029 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE.

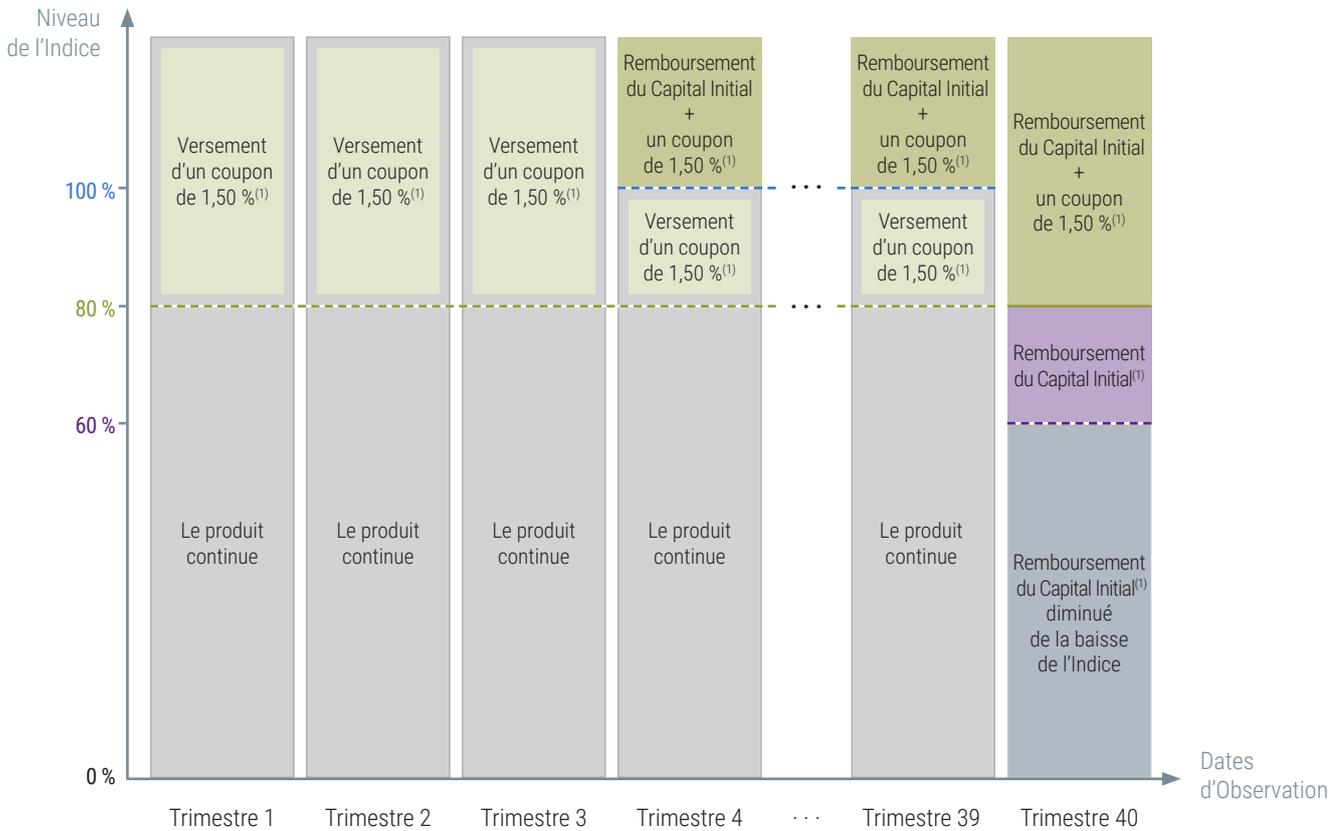
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Soit un TRA brut⁽²⁾ inférieur à 2,30 %⁽⁶⁾
Soit un TRA net⁽³⁾ inférieur à 1,28 %⁽⁶⁾

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement. | ⁽²⁾ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. | ⁽³⁾ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an. | ⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon du trimestre 1 à 39 et de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé au trimestre 39. | ⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon (du trimestre 1 à 40). | ⁽⁶⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon (du trimestre 1 à 39).



RÉSUMÉ DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



- Seuil de remboursement automatique anticipé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de remboursement avec gain à l'échéance
- - - Barrière de coupon

À NOTER

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Agap' Coupon Juin 2019** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à 80 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des trimestres écoulés.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice⁽³⁾) | TRA net⁽²⁾ : -8,56 %

Valeur totale des coupons versés : 0 %

SCÉNARIO MÉDIAN

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ▶ Des trimestres 1 à 4 et des trimestres 12 à 18, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,50 % au titre de chacun des trimestres.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : 1,82 % (contre -3,49 % pour l'Indice⁽³⁾) | TRA net⁽²⁾ : 0,71 %

Valeur totale des coupons versés : 16,50 %

SCÉNARIO FAVORABLE

FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

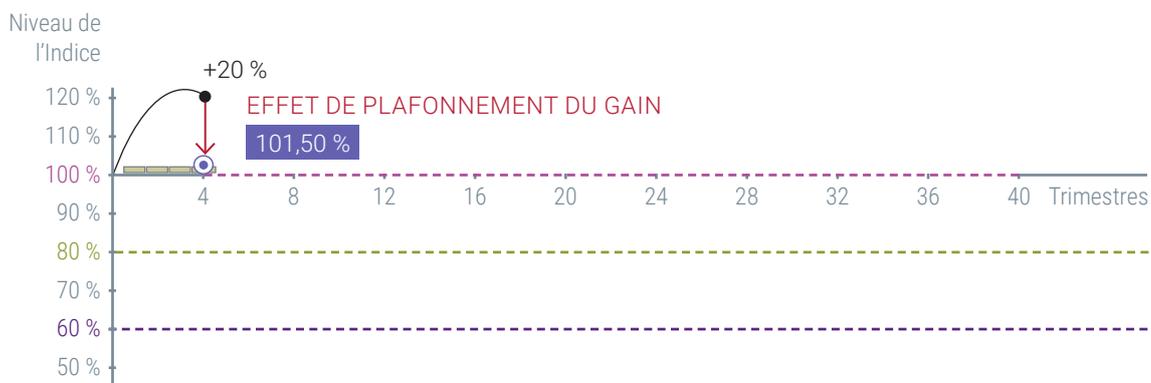
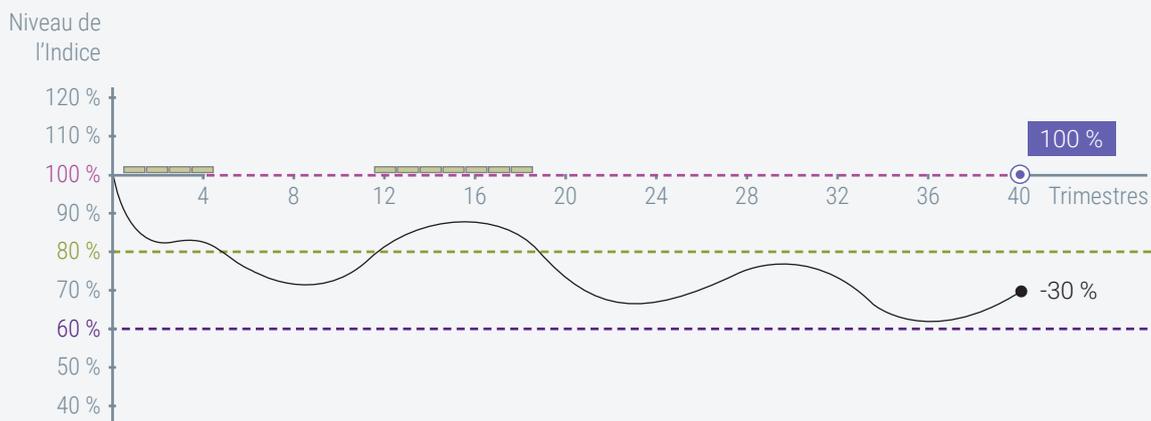
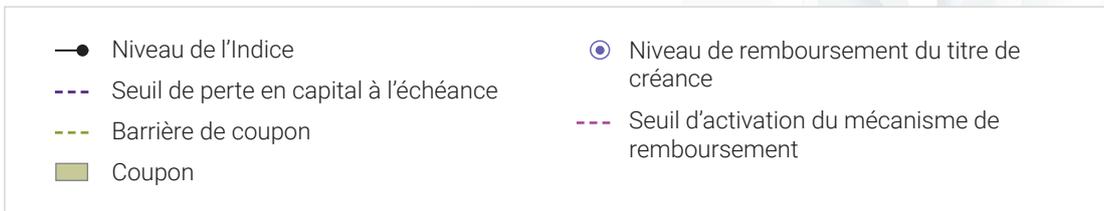
- ▶ Aux trimestres 1, 2 et 3, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,50 % au titre de chacun des trimestres.
- ▶ À la 4^e Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 1,50 % au titre du trimestre 4. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 101,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 101,50 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : 5,87 % (contre 19,08 % pour l'Indice⁽³⁾) | TRA net⁽²⁾ : 4,81 %

Valeur totale des coupons versés : 6 %

⁽¹⁾ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. | ⁽²⁾ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an. | ⁽³⁾ TRA sur indice calculé dividendes réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.



INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'Agap' Coupon Juin 2019 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris.

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 plus grandes valeurs suivantes (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-contre).

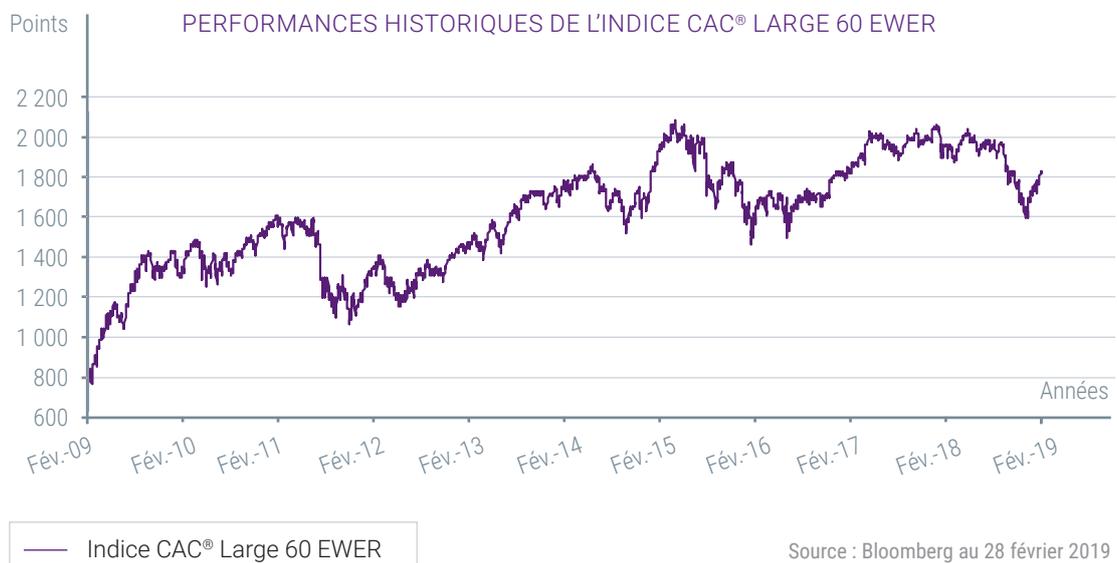
L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit), puis en soustrayant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à [3,52 %]. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.euronext.com/fr/products/indices/FR0012663334-XPAR, ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



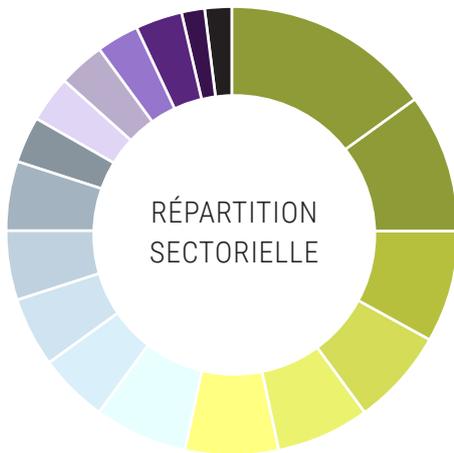
PRÉCISIONS

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.



RÉPARTITION SECTORIELLE⁽¹⁾ DE L'INDICE



15,00 % Biens & services industriels	5,00 % Immobilier
10,00 % Technologie	5,00 % Médias
8,33 % Automobile	3,33 % Assurance
6,67 % Banque	3,33 % Retail
6,67 % Matériaux & construction	3,33 % Alimentaire & boissons
6,67 % Services aux collectivités	3,33 % Santé
6,67 % Consommation discrétionnaire	3,33 % Pétrole & gaz
5,00 % Voyage & loisirs	1,67 % Ressources brutes
5,00 % Chimie	1,67 % Opérateurs télécom

LISTE DES 60 VALEURS COMPOSANT L'INDICE⁽¹⁾

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE CAC 40®

ACCOR	LVMH
AIR LIQUIDE	MICHELIN
AIRBUS GROUP	ORANGE
ARCELORMITTAL	PERNOD-RICARD
ATOS	PSA GROUPE
AXA	PUBLICIS GROUPE
BNP PARIBAS	RENAULT
BOUYGUES	SAFRAN
CAP GEMINI	SANOFI
CARREFOUR	SCHNEIDER ELECTRIC
CIE DE SAINT-GOBAIN	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CRÉDIT AGRICOLE	SODEXO
DANONE	STMICROELECTRONICS
DASSAULT	TECHNIP FMC
ENGIE	TOTAL
ESSILOR INTL	UNIBAIL-RODAMCO
HERMES INTL	VALEO
KERING	VEOLIA ENVIRONNEMENT
L'ORÉAL	VINCI
LEGRAND	VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE CAC NEXT 20®

AIR FRANCE KLM
ALSTOM
ARKEMA
BUREAU VERITAS
EDENRED
EDF
EIFFAGE
FAURECIA
GECINA
GEMALTO NV
INGENICO GROUP
KLEPIERRE
NATIXIS
SCOR
SES
SOLVAY
SUEZ
TELEPERFORMANCE
THALES
UBISOFT

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 ⁽¹⁾ .
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 12/03/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 21 mars 2019 (09H00 CET) au 14 juin 2019 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013404894
Valeur Nominale	1 000 €
Montant Nominal Total	30 000 000 €
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission et de Règlement	21 mars 2019
Date d'Observation Initiale	14 juin 2019
Date d'Observation Trimestrielle	Tous les 14 de chaque trimestre, à partir du 16 septembre 2019 (inclus) jusqu'au 14 mars 2029 (inclus), ou le Jour de Bourse suivant si le 14 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse.
Date de Remboursement Automatique Anticipé	Le 14 ^e jour suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 29 juin 2020 (inclus) jusqu'au 28 mars 2029 (inclus).
Dates de Paiement de Coupon	Le 14 ^e jour suivant la Date d'Observation Trimestrielle ou la Date d'Observation Finale, à partir du 30 septembre 2019 (inclus) jusqu'au 28 juin 2029 (inclus).
Date d'Observation Finale	14 juin 2029
Date d'Échéance	28 juin 2029, en l'absence de remboursement anticipé.
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'Autorité des Marchés Financiers.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- ▶ **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- ▶ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- ▶ **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- ▶ **Risque de contrepartie** : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- ▶ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère publicitaire. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le titre de créance Agap' Coupon Juin 2019.

Le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'Autorité des Marchés Financiers.

d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'admission de l'émission (le « Prospectus »). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2, I-3 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en

première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

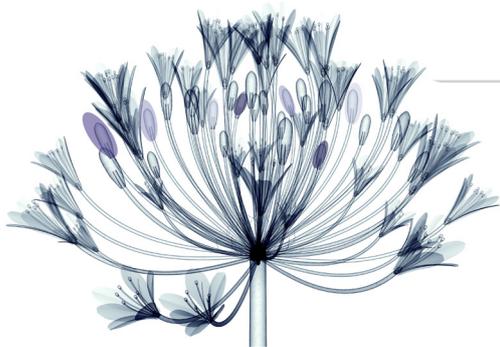
Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (equityderivatives.natixis.com). Les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



Structurons ensemble
des **solutions d'avenir.**

© Shutterstock – Tous droits réservés –

NATIXIS

Société Anonyme au capital de 5 044 925 571,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -
RCS Paris n°542 044 524



Ingénierie financière, Global Markets
47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, France
VenteGP@natixis.com
cib.natixis.com

